

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	16 (1945)
<b>Heft:</b>	8
<b>Artikel:</b>	Nouvelles orientations dans la préparation professionnelle des agriculteurs
<b>Autor:</b>	Chavannes, H.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-825452">https://doi.org/10.5169/seals-825452</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Malgré les mesures de protection et les subventions accordées par les autorités fédérales, la crise agricole continua à sévir. L'endettement augmenta d'année en année, à tel point qu'en 1956 la dette totale de l'agriculture suisse s'élevait à cinq milliards de francs ; elle représentait le 49 % du total des capitaux investis dans l'agriculture du pays.

La guerre pose à l'agriculture suisse des problèmes nouveaux. La réalisation du plan d'extension des cultures, indispensable au ravitaillement du pays, présente de nombreuses questions difficiles à résoudre, cela autant dans le secteur de la technique agraire, que du côté financier.

On demande à l'agriculture de procéder à un renversement de sa forme d'exploitation. Il faut revenir sans transition à l'époque où la Suisse vivait, en grande majorité, de ses produits nationaux. Un tel renversement n'est pas impossible, mais pour réaliser dans toute son étendue la complexité de cette tâche, il faut donner aux pasans les moyens matériels et la garantie d'un rendement convenable. Cette double assurance, qui n'a pas toujours été facile à tenir, a permis à notre pays de passer au point de vue ravitaillement la longue période de guerre sans trop de heurts.

Que réclame le paysan pour l'après-guerre ? Qu'on lui garantisse un revenu convenable correspondant à son travail. Sous le régime des pleins pouvoirs, la réglementation des prix assure cette condition, mais elle est toute d'opportunité et ne saurait durer à la longue. Le paysan ne réclame pas une garantie occasionnelle, mais un droit à une existence décente, sans subventions, avec des prix pour les produits agricoles qui couvrent les frais de production.

Seule la consécration constitutionnelle de pareilles mesures pourra transformer les promesses illusoires en garanties pouvant assurer la viabilité de l'agriculture suisse dans l'avenir.

E. LÖEFFEL, ing. agr.

## Nouvelles orientations dans la préparation professionnelle des agriculteurs

On sait qu'avant la guerre, la profession agricole était la seule à ne pas encore bénéficier d'un apprentissage obligatoire. Certes, une minorité infime de jeunes agriculteurs suivait les cours des écoles d'agriculture ou faisait quelques stages en dehors de l'exploitation paternelle, mais il n'y avait là rien d'officiel.

Est-il étonnant que, dans ces conditions, l'agriculture soit apparue à beaucoup comme la dernière ressource de gagner sa vie, sans avoir besoin pour cela de capacités quelconques, hormis une certaine force physique ? Et pourtant, tous ceux qui ont la moindre notion des choses de la terre savent combien diverses et nombreuses sont les connaissances exigées dans le métier agricole même des plus simples manœuvres.

La guerre et l'extension des cultures qu'elle a provoquée en même temps qu'une intensification marquée, a démontré l'anomalie de cette situation. Les autorités cependant avaient de longue main discuté ces problèmes et cherchaient à inaugurer de nouvelles voies. Sous les auspices de la Division de l'agriculture et de l'Association suisse des maîtres aux écoles d'agriculture et des ingénieurs agronomes, tout un programme de préparation professionnelle avait été élaboré, qui doit trouver son expression dans la législation de l'avenir, mais exigera cependant des décades jusqu'à sa complète réalisation.

Chose heureuse, les agriculteurs n'ont pas voulu attendre cette nouvelle législation et ont cherché à provoquer et à hâter les progrès de leur propre initiative. Laissant à la Confédération et aux cantons le soin de fixer les bases du futur enseignement technique, ils se sont préoccupés essentiellement d'améliorer la préparation pratique des jeunes agriculteurs.

L'idéal est ici sans conteste l'apprentissage pratique complet, tel qu'il existe dans l'artisanat. Ce n'est pas là chose entièrement nouvelle. La Société suisse d'agriculture a institué depuis de nombreuses années déjà un règlement d'apprentissage avec examens finaux, donnant droit à un certificat. Toutefois, en Suisse romande surtout, ces apprentissages agricoles sont pour ainsi dire inexistants. Nous ne connaissons pas dans tout le Jura bernois une seule exploitation, dont le chef soit reconnu comme patron d'apprentissage (ce qui ne veut pas dire qu'il n'en aurait point qui soient capables de l'être!).

La Société suisse d'agriculture et son porte-parole dans le canton de Berne, la Société d'économie et d'utilité publique ont songé tout d'abord à développer cette institution. Mais sachant aussi qu'elles se heurteraient dans les masses paysannes à une force d'inertie qui entraverait les progrès nécessaires, elles ont inauguré une nouvelle voie, expérimentée déjà par l'actif directeur de l'Ecole d'agriculture de la Schwand, M. Daep, en stimulant les *examens professionnels paysans* et plus tard *l'examen de maîtrise*.

L'examen professionnel paysan doit faire la preuve que le candidat est au courant de *tous les travaux agricoles*, sait les exécuter rapidement, soigneusement et intelligemment, et mérite ainsi un *brevet d'ouvrier spécialisé*, qui lui sera décerné sous la forme d'un *livre de travail*. Il aura droit à un salaire plus élevé, puisqu'aussi bien le rendement de son travail et ses connaissances en font un ouvrier plus capable et de toute confiance.

L'examen professionnel paysan ne peut être passé qu'à l'âge de 22 ans et après une activité ininterrompue d'au moins quatre ans en agriculture. On exige comme condition absolue d'avoir suivi un certain nombre de journées de *cours spéciaux préparatoires* (au minimum 10), dont en tous les cas un cours de traite. Ces *cours préparatoires* doivent inciter les candidats à perfectionner leur habileté afin de parvenir à exécuter parfaitement tous les travaux, à connaître les différentes techniques

modernes de la fenaison, des moissons, de l'ensilage, des sarclages, des traitements antiparasitaires, etc.

Pour obtenir le certificat de capacité que représente le livret de travail, il faut pouvoir être bon vacher, parfait charreter et cultivateur, bon arboriculteur. L'exécution parfaite de tous ces travaux exige non seulement une pratique approfondie et sûre, mais encore des connaissances techniques assez poussées. Il ne faut cependant pas oublier que ces connaissances ne doivent pas être celles d'un patron, mais simplement celles qui paraissent nécessaires en vue d'une bonne *exécution* du travail.

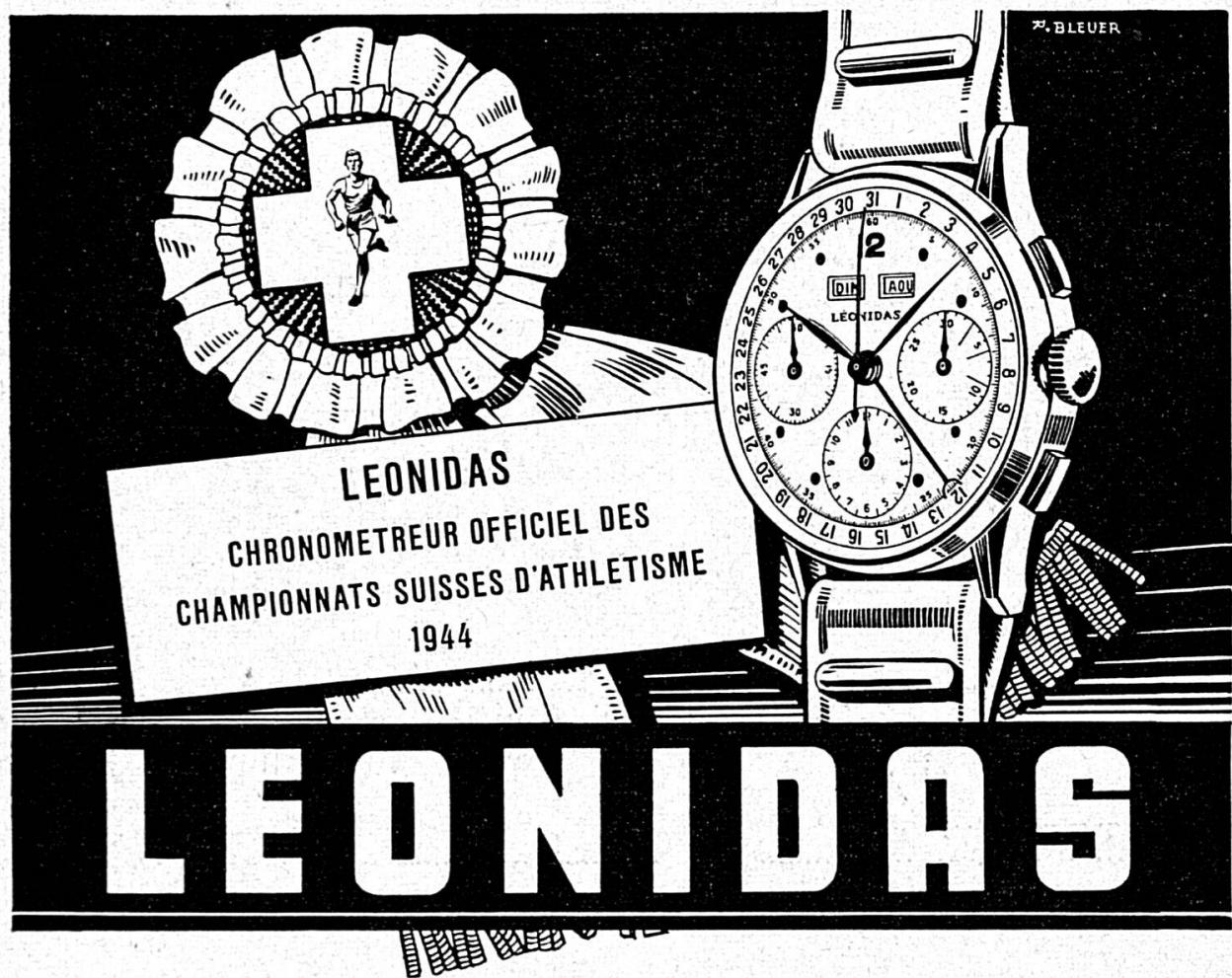
Tout bon ouvrier agricole doit pouvoir acquérir ce brevet sans qu'il ait passé par une école d'agriculture, mais non sans participer à ces *cours préparatoires*, qui ne sont pas *obligatoires* sans raison et doivent donner à l'ouvrier le minimum de connaissances théoriques, dont il ne saurait se passer pour bien exécuter son travail.

Ces *examens professionnels paysans* et les *cours préparatoires* ont très vivement intéressé les milieux agricoles et ont rencontré le plus franc succès dans tous les cantons, qui les ont déjà introduits. Il nous est agréable de noter que le canton de Berne, grâce à l'actif président de la Société économique, M. l'ancien conseiller fédéral R. Minger, fut un des premiers à se lancer dans cette nouvelle voie.

Le Jura bernois ne reste pas en arrière et n'accuse pas moins d'une centaine de jeunes gens participant aux cours préparatoires, organisés à l'école d'agriculture de Courtemelon et à Saignelégier (domaines de l'hôpital et de Belfond). Cela nous promet dans quelques années de belles promotions d'*examens professionnels paysans*.

La nouvelle loi sur l'enseignement post-scolaire est venue fort à propos compléter ce programme d'ordre pratique. Dans de nombreux villages les *cours post-scolaires ruraux* vont être organisés sans plus tarder. Des instituteurs suivent à cet effet un cours d'introduction spécial, donné à l'école d'agriculture de Courtemelon. Ils pourront ensuite plus facilement inculquer à leurs grands élèves les notions élémentaires des sciences naturelles et techniques, sans lesquelles nul ne saurait comprendre ni comment vivent et croissent les plantes et les arbres, ni comment il faut élever, nourrir et soigner les animaux, ni les moyens de défense à employer contre les mauvaises herbes, les parasites de tous genres, etc.

Ces cours ne remplaceront jamais ceux, plus complets, plus approfondis, plus techniques, des écoles d'agriculture. Ils n'en représentent pas moins une préparation que nous qualifierons d'indispensable. Ils donneront à tous ceux qui ne peuvent profiter de la chance de fréquenter une école d'agriculture, le minimum de notions nécessaires à l'exercice de la profession d'agriculteur, ce qui évitera de nombreuses fautes d'exploitation. Une élite continuera à suivre les cours d'hiver d'une école d'agriculture et



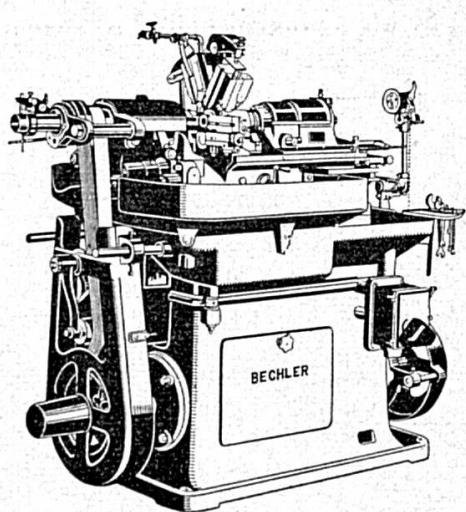
CHEZ TOUS LES BONS HORLOGERS <sup>196</sup>

POUR LE DÉCOLLETAGE DE PRÉCISION  
**BECHLER**

Tours automatiques de haute production

André BECHLER  
 FABRIQUE DE MACHINES  
 MOUTIER (J. B.) Suisse

*L'usine suisse la plus importante pour la fabrication de tours automatiques à décolleter*



**Fr. 50 000.-**

**20 000, 2 x 10 000, 5 x 5000,**  
etc., etc., au total 22 369 lots d'une va-  
leur globale de fr. 530 000, feront l'objet du  
tirage Seva du **8 septembre.**

Chaque série de 10 billets assure au moins 1 lot et  
offre 9 chances pardessus le marché!

1 billet fr. 5.-, plus 40 cts pour le port, à verser au  
compte de chèques postaux III 10026.

Adresse: Loterie Seva, 28, rue du Marché, Berne.

**SEVA**

40

**8 sept.**



pourra — si elle comprend sa tâche sociale et morale — servir de guide à ceux qui n'auront pu bénéficier du même privilège. Notons qu'il serait pour le moment du moins *absolument impossible* de rendre obligatoire la fréquentation des écoles d'agriculture : corps enseignant, bâtiments, moyens financiers n'y pourraient suffire, car ce serait quadrupler ou quintupler d'un coup le nombre des élèves.

N'avons-nous d'ailleurs pas des gradations pareilles dans la plupart des métiers : de l'apprenti au technicien et à l'ingénieur et au savant de laboratoire. Chacun y trouve sa place selon ses goûts et ses capacités. Il en sera dorénavant de même en agriculture, du manœuvre éclairé à l'ouvrier spécialisé, du praticien au savant, chacun bénéficiant de la formation professionnelle qui lui est nécessaire.

Etre bon ouvrier, avoir en poche son certificat d'apprentissage agricole, le livret de travail des examens professionnels, le diplôme d'une école d'agriculture ne signifie cependant pas encore qu'on est réellement capable de *diriger, d'administrer* une exploitation d'une certaine importance. Il y faut apporter des qualités de chef, des connaissances étendues, une expérience, qui ne s'acquièrent que petit à petit, au contact direct de la « lutte pour la vie ».

Il fallait donc encore un « grade » : c'est celui de la maîtrise paysanne, qui ne peut pas être acquis avant 25 ans révolus, et comporte des examens théoriques et pratiques fort complets. Il faudra pour l'obtenir avoir en poche le livret de travail — preuve qu'on est un ouvrier complet et parfait —, le diplôme d'une école d'agriculture — preuve de connaissances techniques suffisamment approfondies —, posséder l'expérience nécessaire à la direction d'une ferme. Cet examen de maîtrise apportera donc la preuve qu'on sait véritablement et sagement administrer un domaine, tenir une comptabilité, diriger les équipes, acheter, vendre, dresser un plan d'exploitation, les plans d'assolement, de fumure, le budget d'alimentation, calculer les rations fourragères, etc. N'oublions pas l'arboriculture (taille, traitements, etc.) ni la forêt si importante dans maintes régions.

On le voit, cet examen de maîtrise paysanne est un vrai brevet de technicien, que chacun ne sera pas à même d'acquérir sans un très sérieux travail de préparation.

Au-dessus de ce diplôme, nous arrivons aux degrés universitaires de l'ingénieur agronome et du doctorat, apanage du savant.

Le tout se tient en une suite logique et d'un intérêt économique et pratique manifeste.

Félicitons notre paysannerie d'une part et nos autorités d'autre part d'avoir si bien su trouver les bonnes formules pour les divers degrés de formation professionnelle que la pratique réclamait.

Si la question de la situation sociale de l'ouvrier agricole et notamment les possibilités de mariage et d'élever une famille peu-

vent être résolues, comme tout le fait présumer, le problème de la main-d'œuvre agricole ne tardera pas à être favorablement résolu, car la profession agricole à tous ses degrés aura retrouvé le prestige qu'elle mérite et pourra ainsi encore mieux remplir sa mission économique, démographique et nationale qui est de maintenir la force et la santé d'un peuple et d'assurer son indépendance.

H. CHAVANNES, dir., Courtemelon.

### Améliorations foncières

On a dit que toute chose, même la pire, a ses bons et ses mauvais côtés. La guerre ne fait pas exception. Nous ne connaissons que trop, hélas ! ses mauvais côtés. En a-t-elle de bons ? Dans bien des domaines, elle a constraint l'homme à sortir de ses habitudes, à abandonner la routine, à chercher du nouveau. Ce fut le cas en particulier pour l'agriculteur suisse, qui, brusquement mis en face du plan Wahlen, a dû réaliser un véritable tour de force pour parvenir au but imposé : doubler la surface des terres cultivées.

Dans les conditions normales, l'application du plan d'extension des cultures eût déjà représenté un très gros effort ; mais en temps de guerre, sa réalisation paraissait impossible. L'agriculteur se heurta, en effet, à des difficultés multiples : service militaire pour lui et ses ouvriers, mobilisation des chevaux, restriction dans l'achat d'engrais chimiques, rationnement de carburant et de ciment, manque de main-d'œuvre qualifiée, etc., etc.

En dépit de ces difficultés croissantes, l'approvisionnement du pays a été assuré pendant cinq ans. Aujourd'hui, tout laisse supposer que le Dr Wahlen et ses troupes ont définitivement gagné la bataille. Cette magnifique victoire, comme tant d'autres, est le résultat de l'application méthodique de nouveaux principes techniques. Contentons-nous d'en énumérer rapidement quelques-uns :

Le développement des prairies artificielles, la pratique des cultures dites « dérobées » et l'ensilage des fourrages, nous ont permis de maintenir le cheptel à un effectif sensiblement égal à celui d'avant-guerre. Or l'extension de culture supplémentaire représente 200,000 ha., soit la surface correspondant à une diminution de 200,000 pièces de gros bétail. L'ensilage à lui seul a contribué au maintien de plus de 100,000 têtes de bétail.

L'introduction de cultures nouvelles a nécessité l'adoption de méthodes modernes de culture. Parallèlement, on a perfectionné les vieux procédés par l'emploi d'instruments aratoires nouveaux. C'est surtout par l'utilisation des machines agricoles et l'augmentation des moyens de traction que l'effort principal s'est manifesté. Le vieux matériel a été réparé et transformé. Très nombreux sont les achats collectifs par des communes ou des sociétés agricoles à l'effet de faciliter le travail des petites exploitations. C'est ainsi qu'on a vu fonctionner dans nos campagnes,